



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023

N° B07_09_2023_04 - Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance - enfance - jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	18	5	23	7

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 1 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le sept septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne (Les Arcades) à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), PICARD Marylène (pouvoir donné à CHOURRÉ Gilles), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FOUCHE Patrice, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance - enfance - jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa n°1 : "La préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le montant est supérieur ou égal à 214 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget" ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 31 août 2023 ;

Dans le cadre de la compétence scolaire et de la compétence Petite Enfance Enfance Jeunesse, la communauté de communes gère 37 écoles et 23 structures enfance jeunesse sur son territoire.

Aussi, à ce titre afin que ces services puissent réaliser leurs activités et fonctionner correctement, la communauté de communes doit organiser un marché permettant le transport des enfants, jeunes, enseignants, animateurs... vers leurs activités pédagogiques.

Ainsi, il est prévu un accord-cadre à bons de commande de service en ce sens.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 25 octobre 2023 jusqu'au 25 octobre 2024. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

La consultation a été réalisée à l'aide d'une publication le 16/06/2023 sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com, le 21/06/2023 sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, le 19/06/2023 dans le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et le 21/06/2023 dans le Journal officiel de l'Union européenne.

La date de remise des offres était le 18/07/2023, 2 plis ont été réceptionnés.

La Commission d'appel d'offres du 31/08/2023 a émis un avis favorable pour attribuer le marché comme suit :

N° du lot	Désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant maximum en € HT par an
1	Transports des écoles (maternelles, élémentaires ou primaires) communautaires vers les six piscines du territoire (Aqua'Melle à Melle et les piscines de plein air du secteur de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais), les bases nautiques (Lambon situé sur la commune de Prailles-La Couarde et Le Vert situé sur la commune de Le Vert) et le site naturel d'escalade et inversement (Cinq Coux situé sur la commune d'Aigondigné à Thorigné - Lieu-dit « Cinq Coux »)	SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY	42 100,00 € HT

	mais également des écoles communales du secteur de Celles-sur-Belle (Aigonnay, Beaussais, Fressines, Mougon, Prailles, Thorigné) et du secteur de Brioux-sur-Boutonne (Chizé, Les Fosses, Secondigné-sur-Belle et Périgné) pendant le temps scolaire.		
2	Transports des écoles (maternelles, élémentaires ou primaires) et structures communautaires (accueils périscolaires, de loisirs, enfance et jeunesse), vers les lieux d'activités et inversement, maximum à la journée pendant le temps scolaire, les petites et grandes vacances sur le territoire et hors territoire.	Titulaire n°1 : Alliance Atlantique située 11 Rue Denis Papin 79200 PARTHENAY Titulaire n°2 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY	98 000,00 € HT
3	Transports des enfants sortant de l'école le mercredi midi pendant le temps scolaire vers les accueils de loisirs du territoire.	SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY	17 000,00 € HT
4	Transports des écoles (maternelles, élémentaires ou primaires) et structures communautaires (accueils périscolaires, de loisirs, enfance et jeunesse), vers les lieux d'activité et inversement pour des trajets à partir de 2 jours (séjours) pendant la période scolaire, les petites et grandes vacances scolaires sur le territoire, hors territoire.	Titulaire n°1 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY Titulaire n°2 : Alliance Atlantique située 11 Rue Denis Papin 79200 PARTHENAY	19 300,00 € HT

Pour rappel, l'accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 176 400,00 € HT par an soit 705 600,00 € HT sur la durée maximum du marché.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer l'accord-cadre à bons de commande n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance enfance jeunesse (PEEJ) et structures communautaires, pour un montant maximum de 176 400,00 € HT par an soit 705 600,00 € HT sur la durée maximum du marché, attribué par la CAO comme suit :

- Lot 1 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY
- Lot 2 :
 - Titulaire n°1 : Alliance Atlantique située 11 Rue Denis Papin 79200 PARTHENAY
 - Titulaire n°2 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY
- Lot 3 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY
- Lot 4 :
 - Titulaire n°1 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY

- Titulaire n°2 : Alliance Atlantique située 11 Rue Denis Papin 79200 PARTHENAY

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET